



maison en indivision

Par **Renault Magali**, le **18/12/2018** à **10:38**

Bonjour,

je suis séparée de mon compagnon depuis le 22 12 2017. Le pacs a été discuté en janvier 2018, à ma demande. J'ai dû quitter la maison que nous avons achetée ensemble à 50/50 suite à des violences conjugales et dans le cadre d'une extrême urgence. J'ai donc en plus louer un appartement où je réside désormais avec mes deux enfants.

Nous avons acheté une maison en commun en décembre 2016 et nous sommes pacsés au moment.

Monsieur a fait une demande de permis de construire quelque temps après en 2017 à son nom seulement.

Suis-je solidaire des travaux qui doivent être réalisés dans le cadre du permis de construire. En effet, monsieur m'indique que je suis redevable pour moitié de ces travaux, ce qui me pose un réel problème financier puisque j'ai été obligée de me reloger avec mes deux garçons. Pouvez vous m'éclairer ?

Merci par avance